



1114 - Le jugement de de l'adoption d'amis et d'amies

question

J'aime très fort un homme musulman et je voudrais l'épouser. Je sais qu'Allah a interdit les relations coupables entre les deux sexes et j'éprouve du remords pour cette relation. Ce sentiment m'est venu du fait que nous entretenons cette relation qu'Allah déteste. Lui ne m'épousera pas parce que je ne jouis plus de son respect. Que dit le Coran de cette question ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très Haut a dit : **Et épousez- les avec l' autorisation de leurs tuteurs et donnez- leur une dot convenable; (épousez- les) étant vertueuses et non pas livrées à la débauche ni ayant des amants clandestins.** (Coran, 4 : 25).

Dans son explication de ce verset, Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « le terme muhsanat désigne les chastes qui se préservent de la fornication et ne s'y adonnent pas. C'est pourquoi Il dit : **ghayr mussafihatin** c'est-à-dire pas comme les fornicatrices que rien n'empêche de se livrer à la turpitude. L'expression : **wala muttakhidhati akhdan** fait dire à Ibn Abbas : **al-mussafihat** désigne les prostituées professionnelles. Ibn Abbas dit encore : **wala muttakhadhati akhdanin** signifie celles qui se choisissent des amis. Cette explication a également été rapportée d'après Abou Hourayra, Mudjahid, Shaabi, Dhahhak, Ata al-Khourassani, Yahya Ibn Abi Kathir, Muqatil Ibn Hayyan et as-Suddi ; ils ont tous déclaré que akhdan signifie **amis** . Al-Hassan al-Basri dit aussi qu'il signifie **amis** . Adh Dhahhak dit aussi que **wa la muttakhidhati akhdanin** signifie celles liées à un ami notoire. Allah interdit qu'on l'épouse tant qu'elle n'aura pas mis fin à ce lien. Le Très Haut dit : **"Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. (Vous sont permises) les femmes vertueuses d' entre les croyantes, et les femmes vertueuses d' entre les**



gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez leur mahr, avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d' amantes. Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l' au-delà, du nombre des perdants. (Coran, 5 : 5).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **muhsinina ghayra mussafinhina wa la muthakhidhi akhdanin** signifie que la chasteté exigée des femmes l'est aussi de la part des hommes. Autrement dit, l'homme doit veiller à la préservation de sa chasteté. C'est pourquoi le verset précise **ghayra musssafihina** . Ce dernier terme désigne les fornicateurs qui ne reculent devant rien et qui perpétuent leur conduite avec ténacité. **wa la muttakhidhi akhdamin** c'est-à-dire ceux qui se choisissent de petites amies qu'ils se réservent exclusivement, comme il est déjà dit dans la sourate des Femmes.

Voilà pourquoi l'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) soutient que le mariage avec une prostituée non repentie est invalide. Et il ne sera pas possible de l'unir à un homme chaste aussi longtemps qu'elle n'aura pas abandonné la prostitution. De même le mariage d'un homme licencieux avec une femme chaste est invalide et ne pourra être validé que si l'homme se repentit résolument, en vertu de ce verset. Nous aborderons cette question de façon exhaustive dans le cadre de notre commentaire de Ses propos : **Le fornicateur n' épousera qu' une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur; et cela a été interdit aux croyants.** (Coran, 24 :3).

Voici l'un des récits qui indiquent l'interdiction de se choisir une petite amie et d'épouser celles qui acceptent cette relation. Le récit porte sur l'histoire d'un nommé Marthad qui se chargeait de convoier les captifs de La Mecque à Médine. Cet homme s'était liée d'amitié avec une prostituée de La Mecque du nom de Anaq. Une fois il donna rendez-vous à un captif mecquois pour le convoier à Médine. « Au cours d'une nuit de pleine lune, dit Marthad, je me rendis à l'ombre de l'un des murs de La Mecque pour rencontrer Anaq qui, dès qu'elle s'aperçut de mon ombre me reconnut, s'approcha et dit : Marthad ! Et je lui répondis : Marthad ! Puis elle dit : bienvenue chez toi ! Viens passer la nuit avec moi ! Je lui dit ! Anaq, Allah a interdit la fornication ... Par la suite, j'ai rencontré le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et lui ai dit : « Puis-je épouser



Anaq ? Le Messenger d'Allah s'est tu jusqu'à la révélation du : **Le fornicateur n' épousera qu' une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur; et cela a été interdit aux croyants.** (Coran, 24 :). Alors il m'a dit : ô Mathad, le fornicateur n'épouse qu'une fornicatrice ou une polythéiste et la fornicatrice ne peut être épousée que par un fornicateur ou un polythéiste. Donc ne l'épouse pas. » (rapporté par at-Tarmidhi, 3101 et qualifié par lui de 'beau' et 'étrange').

Dans le même ordre d'idées, Abd Allah Ibn Ma'aqal a rapporté qu'une prostituée de l'époque anté-islamique était passée près d'un homme - ou ce dernier était passé près d'elle - et lui a tendu sa main et elle lui a dit : **Arrête ! Allah a certes éradiqué le polythéisme et y a substitué l'Islam .** Ainsi, l'homme l'a laissée et s'est mis à la regarder tandis qu'elle partait jusqu'à ce qu'elle ait disparu derrière un mur. Puis l'homme est allé informer le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) de ce qui s'était passé et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui dit : « Tu es un serviteur dont Allah veut du bien. En effet, quand Allah le Très Haut, le Béni veut du bien d'un serviteur Il anticipe le châtement qu'il lui inflige pour ses péchés de sorte qu'il se présente le jour de la Résurrection (exempt de péchés) (rapporté par al-Hakim, 1/349 et qualifié par lui d'authentique d'après les critères de Mouslim. Ce que confirme adh-Dhahabi. Voir Sahih al-Djami, n° 308).

Ces versets et hadith interdisent clairement l'établissement de relations d'amour entre des hommes et des femmes non liés par le mariage. Les méfaits de ces relations et leurs conséquences néfastes sont clairs et visuellement constatées dans la réalité. Une question similaire a déjà été posée et elle porte le numéro [2085](#). Nous demandons à Allah de nous écarter de ce qui est interdit et de nous protéger contre les causes de Sa colère et de nous mettre à l'abri de celle-ci et de Son châtement douloureux. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.